



**28^{ème} session du Conseil exécutif
de l'Organisation islamique pour l'Éducation,
les Sciences et la Culture
-ISESCO-**

Rapport final

**Rabat, Royaume du Maroc
9 juillet 2007**

Rapport final

Le Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture -ISESCO- a tenu sa vingt-huitième session au siège permanent de l'Organisation, le lundi 23 Joumada II 1428 H, correspondant au 9 juillet 2007. Les honorables membres du Conseil exécutif ainsi que leurs accompagnateurs ont été présents et pris part aux travaux de cette session, à l'exception des représentants des Etats membres suivants : l'Indonésie, l'Azerbaïdjan, le Tadjikistan, la Syrie, le Surinam, Sierra Leone, l'Irak, et le Liban. (**Annexe 1** : liste des membres du Conseil exécutif présents ou leurs suppléants).

1. La séance d'ouverture s'est tenue en présence de Son Excellence Dr Boubacar Doukouré, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, de Son Excellence Dr Habib El Malki, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique au Royaume du Maroc, président de la 9^{ème} Conférence générale de l'ISESCO et de Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture. Ont été également présents à cette séance un certain nombre d'ambassadeurs accrédités au Royaume du Maroc et de représentants d'organisations régionales et internationales ainsi qu'une pléiade d'intellectuels et d'hommes de médias.

Au début de la séance et après lecture de versets du Saint Coran, Son Excellence Dr Boubacar Doukouré, Président du Conseil exécutif de l'Organisation islamique, a pris la parole pour exprimer d'abord sa joie d'accéder à la fonction de président du Conseil exécutif de l'ISESCO et exprimé ses remerciements et sa reconnaissance pour la confiance qui lui a été témoignée. Il a également exprimé sa détermination à collaborer avec ses collègues du Conseil aux fins d'activer le rôle qui leur est assigné de manière à servir la mission civilisationnelle de l'ISESCO. A cet égard, il a affirmé que l'un des enseignements que l'on peut tirer du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'ISESCO est que le travail et la persévérance donne toujours les plus beaux fruits et aboutit toujours aux meilleurs résultats. Il a par ailleurs salué les actions louables que Son Excellence le Directeur général de l'ISESCO entreprend pour que l'Organisation soit, à tous égards, à son plus haut niveau.

2. Son Excellence, Dr Habib El Malki, ministre marocain de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des cadres et de la Recherche scientifique, Président de la 9^{ème} Conférence générale de l'ISESCO a pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux membres du Conseil exécutif de l'ISESCO. Il a également félicité Dr Aboubacar Doukouré pour avoir présidé le Conseil exécutif de l'ISESCO, rendant hommage par la même occasion aux réalisations de l'Organisation islamique dans les domaines de ses compétences par le passé. Il s'est félicité du plan d'action triennal pour les années 2007-2009 et des programmes de l'ISESCO empreints de modernité et de progrès et qui répondent aux exigences de l'époque. Il a, en outre, salué le Direction générale et le Directeur général qui a accompli et continue d'accomplir, avec abnégation, tant d'activités pour l'Organisation et rendu hommage aux efforts distingués consentis par l'Organisation en matière du dialogue des cultures, des civilisations et des religions en vue d'instaurer la paix et la coexistence entre les nations et les peuples. Il a rappelé, à cet égard, que la présente session coïncide avec le lancement des programmes du nouveau Plan d'action de l'ISESCO pour les années 2007-2009, indiquant que ce Plan développe une vision stratégique globale des sciences, de l'éducation, de la culture et de la communication dans un cadre intégré et cohérent. Le Plan exprime en outre une véritable volonté aux fins de développer l'action de l'ISESCO de manière à servir les intérêts des Etats membres. A ce propos, il a appelé à l'intensification des efforts pour réaliser les objectifs prévus pour ce plan et renforcer la coopération entre l'ISESCO et les organisations similaires aux niveaux régional et international.

3. Son Excellence Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture a, de son côté, prononcé une allocution où il a d'abord exprimé sa joie de tenir cette session du Conseil pour la première fois à cette date, conformément à la résolution de la 9^{ème} Conférence générale de l'ISESCO. A ce propos, il a indiqué que cette session du Conseil exécutif coïncide avec la première année du Plan d'action triennal (2007-2009). Par ailleurs, il a indiqué que cette session du Conseil vient couronner vingt-cinq ans de réalisations qui ont renforcé la présence de l'Organisation aux plans régional et international et ouvert devant elle des perspectives larges et prometteuses pour les Etats membres à tous les niveaux.

Le Directeur général de l'ISESCO a affirmé que dans le cadre de son Plan d'action actuel, l'action de l'ISESCO se fonde sur quatre objectifs stratégiques à savoir : le développement du système éducatif afin

d'endiguer l'analphabétisme dans le sens large du terme et contribuer à la généralisation de l'éducation pour tous et du développement durable, la promotion de la recherche scientifique afin de diffuser le savoir et l'exploiter dans le développement, l'activation du rôle de la culture dans le développement de la société et la promotion de la paix et de la cohabitation entre les peuples et la contribution à la réduction du fossé numérique entre les Etats membres et les Etats développés. Le Directeur général de l'ISESCO a, par ailleurs, souligné l'élargissement que connaissent les relations de coopération et de partenariat entre l'ISESCO et les organisations internationales et régionales d'intérêt commun aux fins de soutenir les efforts déployés par les Etats membres pour réaliser un développement global et durable. Le Directeur général a fait part au Conseil de la création du Conseil consultatif supérieur pour le rapprochement des Madhahib islamiques dans le cadre des mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie y afférente. Il a également indiqué que l'ISESCO a contribué à la création du **Forum des parlementaires arabes pour l'éducation**, en collaboration avec l'UNESCO, l'ALECSO et le Bureau arabe de l'éducation pour les Etats du Golfe afin de promouvoir la coopération et le partenariat aussi bien entre les institutions législatives dans les Etats membres qu'entre les organisations opérant dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture.

4. Au terme de la séance d'ouverture, Son Excellence M. Salah Sourour, membre du Conseil exécutif représentant l'Etat du Qatar a remis, au nom de S.E Excellence Mme Samiha Ahmad Mahmoud, ministre de l'éducation et de l'enseignement à l'Etat du Qatar, l'Ecusson du Ministère de l'éducation et de l'enseignement au Qatar, à S.E Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, en reconnaissance de ses efforts visant à développer les différents domaines de l'éducation et de l'enseignement au sein des Etats membres de l'ISESCO.

Par ailleurs, S.E M. Ismail Tellaoui, membre du Conseil exécutif représentant de l'Etat de Palestine et S.E M. Hassan Abdurrahman, Ambassadeur de l'Etat de Palestine à Rabat, ont remis à S.E Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO, une maquette du Dôme du Rocher, offerte par l'Etat de Palestine au siège permanent de l'Organisation. A cette occasion, S.E M. Ismail Tellaoui a prononcé une allocution dans laquelle il a salué les efforts constants de S.E Dr Abdulaziz Othman Altwaijri pour la promotion du processus pédagogique en Palestine en général et à Al-Qods Al-Charif en particulier et soutenir ses établissements éducatifs, scientifiques et culturels.

5. Au début de la première séance de travail, le Président du Conseil exécutif a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil exécutif à savoir les représentants des Etats suivants : Djibouti, Irak, Gabon, Kyrgyzstan, Côte d'Ivoire, Koweït et Mauritanie. Il a ensuite présenté le projet d'ordre du jour de la 28^{ème} session du Conseil exécutif et le projet de programme de travail de la session. Après délibérations, les deux projets ont été adoptés tel qu'annexés au présent rapport (Annexes 2 et 3).
6. Le Directeur général a, ensuite, présenté **le rapport financier et les comptes de clôture au titre de l'exercice 2006, représentant les comptes de clôture couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006**. Il a indiqué que l'ensemble des contributions des Etats membres a atteint 9.457.879\$ U.S dont 6.638.697\$ U.S représentant les quotes-parts des Etats membres versées au titre de l'exercice 2006 et que le taux de recouvrement représente 48% par rapport au budget annuel. Il a précisé également que les ressources extrabudgétaires encaissées sous forme de dons ont atteint 593.363\$ U.S, dont un soutien du ministère de l'enseignement supérieur à l'Etat du Koweït d'une valeur de 300.000\$ U.S, un total de 249.899\$ U.S alloué par l'Association mondiale de l'appel islamique de la Grande Jamahiriya pour la mise en œuvre du programme de l'enseignement de la langue arabe dans les pays du Sahel africain, un montant de 24.884\$ U.S accordé par le ministère du Waqf et des affaires islamiques de l'Etat du Koweït, et un montant de 18.480\$ U.S accordé par l'instance caritative islamique mondiale de l'Etat du Koweït. Toutes ces contributions ont été recueillies grâce à des contacts personnels intenses entrepris par le Directeur général de l'Organisation.

Par ailleurs, le Directeur général a précisé qu'en raison du non versement par l'ensemble des Etats membres de leurs contributions au titre du budget en cours, l'Organisation a adopté la politique de rationalisation des dépenses dans la limite des ressources disponibles et selon les priorités et les besoins spécifiques aux Etats membres, en se basant sur les observations du Conseil exécutif.

Concernant les dépenses effectives au cours de 2006, le Directeur général a rappelé qu'elles ont atteint un total de 9.432.037\$ U.S dont 6.321.579\$ U.S ont été allouées à la mise en œuvre des programmes et activités de soutien, soit 67% de l'ensemble des dépenses.

Le rapport contient également le compte de clôture, le compte de fonctionnement de la Caisse d'indemnité de fin de service et de la Caisse Mutuelle du Personnel de l'ISESCO jusqu'au 31 décembre 2006.

- 7. Le représentant de la société d'Audit des comptes a ensuite, présenté le rapport de la société sur les comptes de l'Organisation au titre de l'exercice 2006,** et souligné la rigueur des procédures comptables suivies et la régularité des comptes de l'Organisation. Le rapport a précisé également que le compte de fonctionnement reflète fidèlement les écritures comptables des registres de l'Organisation et qu'aucune irrégularité n'a été relevée par rapport aux normes en vigueur au sein de l'Organisation. Le rapport a indiqué que les comptes de l'Organisation sont établis conformément au règlement financier de l'Organisation et aux procédures comptables en vigueur.
- 8. Ensuite, le Président de la Commission de contrôle financier a présenté le rapport de la commission au titre de l'exercice 2006** et a expliqué que la commission a examiné le rapport financier du Directeur général, les comptes de clôture au titre de l'exercice 2006 et le rapport de la société d'audit des comptes de l'Organisation au titre de l'exercice 2006. La Commission a estimé que ces comptes reflètent de manière claire et exhaustive les ressources et les dépenses de l'Organisation. Elle a salué à cet égard la sage politique suivie par la direction générale et son application à la mise en œuvre de la politique générale, des programmes et des activités ainsi que le bon fonctionnement administratif et financier qui a prévalu depuis des années. Dans ce même contexte, le rapport de la Commission s'est félicité de l'augmentation du nombre d'activités qualitatives et des projets mis en œuvre par l'Organisation au cours de 2006. Il a remercié les Etats membres qui ont versé leurs contributions au budget de l'Organisation au titre de 2006 et incité les Etats membres qui n'ont pas encore versé leurs contributions à tirer profit des exonérations prévues dans ce sens et à s'acquitter de leurs arriérés et de leurs contributions au budget de l'Organisation et ce, dans les plus brefs délais.
- 9. Lors des discussions,** les membres du Conseil ont exprimé leur satisfaction quant à l'affectation d'un taux assez élevé du budget de l'Organisation à la mise en œuvre des programmes et des activités, soit 67% du budget global de l'Organisation. Ils ont, par ailleurs, invité la Direction générale à prévoir davantage d'activités au profit des Etats membres les plus nécessiteux et à prendre en considération une répartition géographique équilibrée des postes internationaux à pourvoir à la lumière

de l'organigramme de l'ISESCO. Ils ont remercié les personnalités et les parties qui ont fait des dons pour soutenir l'Organisation. Les membres du Conseil se sont également félicités du don généreux prodigué par le Serviteur des deux Lieux Saints, le Roi Abdallah bin Abdulaziz Al Saoud, don qui s'élève à 2 millions de dollars US, en contribution de l'édification du siège permanent de l'ISESCO. Les membres du Conseil ont décidé d'adresser un message de remerciements et de reconnaissance au Serviteur des deux Lieux Saints pour ce don généreux et de saluer les efforts du Directeur général pour rationaliser les dépenses et veiller à l'application des recommandations de la Commission de Contrôle financier et la société d'audit. Après délibérations, le Conseil a adopté le **rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2006 ainsi que le rapport de la société d'audit et le rapport de la Commission de Contrôle financier au titre du même exercice**. Il a décidé de soumettre ces rapports à la 10^{ème} Conférence générale et recommandé leur adoption.

10. Le Directeur général a par la suite présenté son **rapport sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation**. A ce titre, il a rendu compte de l'état des contributions des Etats membres au budget de l'Organisation entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006 ainsi que l'état des arriérés et les efforts consentis par le Conseil exécutif et le Directeur général pour inciter les Etats membres à régulariser leurs contributions au budget de l'Organisation. Par ailleurs, le Directeur général a indiqué que les contributions recouvrées en 2006 ont atteint 9.457.879 \$US, dont 6.638.697 \$US au titre de l'exercice 2006 et 2.819.182 \$US pour les contributions au titre des exercices précédents.

Par ailleurs, le Directeur général a précisé que depuis la création de l'Organisation jusqu'au mois de décembre 2006, les arriérés ont atteint 65.986.273 \$US. Quant aux arriérés de l'exercice 2006, ils ont atteint 7.129.955 \$US.

Vu le grand intérêt que porte le Conseil exécutif à cette question, le Directeur général a fait mention des démarches entreprises de manière intensive auprès d'un certain nombre d'Etats membres en vue de régler leurs contributions et régulariser la situation de leurs arriérés dans le cadre de la résolution de la 8^{ème} Conférence générale relative aux facilités de paiement des arriérés. Le Directeur général a ainsi déclaré que jusqu'ici 20 Etats membres ont bénéficié de cette résolution. A ce titre, il a incité les Etats membres dont les arriérés n'ont pas été réglés à tirer avantage

des facilités prévues à cet effet. Il a, en outre, rappelé les dispositions de la résolution de la 9^{ème} Conférence générale stipulant la prolongation, pour deux autres années à compter de l'exercice 2007, des dispositions de la 8^{ème} Conférence générale concernant les facilités de paiement des arriérés.

11. Après délibérations, le Conseil a adopté le rapport du Directeur général sur la situation des contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation. Il s'est félicité de la décision de la 9^{ème} Conférence générale de l'Organisation de proroger la durée de vigueur pour deux années supplémentaires jusqu'à fin 2008 de la Résolution de la 8^{ème} Conférence générale relative à la facilitation de paiement des arriérés des Etats membres au budget de l'Organisation. Il a exprimé ses remerciements au Directeur général pour l'intensification des contacts avec les Etats membres en vue d'assurer le recouvrement de la plus grande partie des contributions. Le Conseil a invité le Directeur général à poursuivre la coordination et la concertation avec les Etats membres ayant des arriérés, à travers les commissions nationales et les membres de la Conférence générale et du Conseil exécutif pour le recouvrement de ces arriérés. Le Conseil a approuvé la présentation du rapport à la 10^{ème} Conférence générale et a recommandé à celle-ci de l'adopter.

12. Le Conseil a décidé de donner aux salles et pavillons du siège permanent les noms de leurs majestés et altesses, les rois et princes des Etats arabes et islamiques qui ont fait de généreux dons pour la construction du siège permanent de l'ISESCO. La répartition des noms se présente comme suit :

- La salle des conférences : "Salle de la solidarité islamique".
- La salle I : "Salle du serviteur des deux lieux saints, le Roi Abdallah bin Abdulaziz Al-Saoud".
- La salle II : "Salle S.M le Roi Hassan II".
- Le pavillon A (4^{ème} étage) : "Pavillon Son Altesse Cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyane".
- Le pavillon B (4^{ème} étage) : "Pavillon Son Altesse Cheikh Jaber Al Sabah".
- La bibliothèque: "Bibliothèque Sa Majesté le Sultan Qabous Bin Said".
- La mosquée : "Mosquée Son Altesse Cheikh Sultan Al Kacimi".
- La salle des invités d'honneur : "Salle S.A.R le prince Talal Bin Abdulaziz Al-Saoud".

Le Conseil a, en outre, décidé la pose d'une plaque commémorative portant les noms des personnalités qui ont fait des dons pour la construction du siège ainsi que le nom du Directeur général qui a consenti de louables efforts pour accomplir cette œuvre.

13. Le Conseil a par ailleurs rendu une décision rendant hommage à S.E Dr Abdulaziz Othman Altwajri, Directeur général de l'ISESCO, pour les œuvres accomplies à la tête de la Direction générale et pour ses contributions distinguées qui ont développé l'action de l'ISESCO. Le Conseil a en outre invité le Royaume d'Arabie Saoudite à proposer sa candidature à la tête de la Direction générale et recommandé à la 10^{ème} Conférence générale de le reconduire dans ses fonctions en tant que Directeur général de l'Organisation.
14. Le Conseil a par ailleurs publié un communiqué où il invite les Etats membres et les instances internationales à intensifier leur soutien et leur appui au peuple palestinien afin de promouvoir ses établissements éducatifs, scientifiques et culturels et faire en sorte que les activités et programmes de l'ISESCO soient consacrés à cet effet.
15. Le Directeur général a présenté le **document relatif à la création d'un Parlement islamique des jeunes**, rappelant à cet égard la résolution de la 27^{ème} session du Conseil exécutif de l'Organisation qui a appelé le Directeur général à coordonner et collaborer avec le **Forum des jeunes de l'Organisation de la Conférence islamique**, dont la création a été adoptée par la 32^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, et considérer ledit parlement comme une institution internationale de jeunes relevant de l'Organisation de la Conférence islamique et oeuvrant pour le renforcement des valeurs de dialogue entre les cultures et les civilisations. Le Directeur général a indiqué, à cet égard, que l'ISESCO a procédé à la signature, le 19 juin 2006 à Bakou, capitale de la République d'Azerbaïdjan, d'un protocole de coopération avec ce Forum pour la mise en œuvre, à partir du mois de novembre de l'année en cours, d'une série d'activités au profit des jeunes dans le monde islamique.
16. Après délibérations, le Conseil s'est félicité de la Résolution de la 32^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères relative à la création du Forum de la jeunesse islamique pour le dialogue et la coopération, dont le siège est basé à Istanbul, en République de Turquie. A ce titre, le Conseil a décidé l'annulation de la création d'un parlement islamique des jeunes pour éviter la duplication des projets entrepris. Il a félicité le Directeur général pour son élection membre du

Conseil d'administration du Forum et l'a invité à poursuivre ses efforts dans ce domaine au service des questions éducatives, scientifiques et culturelles d'intérêt commun.

17. Se fondant sur une proposition du Directeur général, le Conseil a procédé à l'élection de la Commission de Contrôle financier pour la période triennale prochaine. Ainsi les membres de ladite Commission seront des Etats suivants : République du Burkina Faso, République de Kazakhstan, République du Yémen, Royaume d'Arabie Saoudite, République Algérienne Démocratique et Populaire.
18. Le Conseil a approuvé la reconduction de **Dr Hadi Azizzadeh au poste de Directeur général adjoint** de l'ISESCO pour un mandat de trois années, à compter du premier janvier 2008.
19. **Le Conseil a décidé à l'unanimité de tenir sa 29^{ème} session à la première semaine du mois de juillet 2008** au siège permanent de l'ISESCO à Rabat.
20. Le Conseil a ensuite adopté le Rapport final de la 28^{ème} session.
21. Au terme de la séance de clôture, Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO a prononcé une allocution dans laquelle il a exprimé ses remerciements et sa reconnaissance aux membres du Conseil exécutif pour leurs remarques et suggestions à même de renforcer l'action de l'Organisation tout en les félicitant pour la réussite des travaux de cette session. Il a affirmé que de nouvelles perspectives se sont ouvertes devant l'ISESCO et que tout le monde est invité à promouvoir l'action de l'Organisation dans ses champs de compétence pour contribuer à la renaissance civilisationnelle de la Oumma.
22. De son côté, S.E Dr Hadi Azizzadeh a prononcé une allocution dans laquelle il a remercié les membres du Conseil exécutif à l'occasion de sa reconduction au poste de Directeur général adjoint de l'ISESCO. A cet égard, il a indiqué qu'il allait poursuivre sa mission avec rigueur et dévouement sous la direction de Dr Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'ISESCO.
23. En sa qualité de président de la Conférence générale de l'UNESCO, S.E Moussa Bin Jaafar, a remis au Directeur général de l'ISESCO la Médaille du soixantième anniversaire de l'UNESCO, à l'occasion de la Conférence internationale sur le dopage dans le sport qui s'est tenue au mois de juin 2007 à Tunis, avec la collaboration de l'ISESCO, l'UNESCO et le gouvernement tunisien.

- 24.** Dr Boubacar Doukouré, président du Conseil exécutif, a prononcé l'allocution de clôture. Il a adressé ses remerciements et sa reconnaissance aux membres du Conseil et les a félicité pour la réussite des travaux de cette session et pour les décisions qu'ils ont rendues à cet effet. Il a également remercié le Directeur général de l'ISESCO pour le succès de cette session.
- 25.** Enfin, les membres du Conseil exécutif ont adressé un message de remerciements et de gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, souverain du Royaume du Maroc, en signe de gratitude à Sa Majesté et pour toute la sollicitude de son gouvernement qui n'épargne aucun effort pour permettre à l'ISESCO de mener à bien sa mission.



Décisions de la 28^{ème} Session du Conseil exécutif

Siège permanent, Rabat
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 1.1
du projet d'ordre du jour :
(Projet d'Ordre du jour)**

Le Conseil exécutif,

- Se référant aux articles (22-24) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Ayant pris connaissance du Projet d'ordre du jour des travaux de sa 28^{ème} session, objet du document (CE 28/2007/1.1 provisoire) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte l'ordre du jour de sa 28^{ème} session, tel qu'il figure dans le document (CE28/2007/1.1 adopté), annexé au Rapport final de ladite session.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 1.2
de l'ordre du jour :**

(Projet de Programme de travail)

Le Conseil exécutif,

- Rappelant la Décision (CE 27/2006/D.3.2) adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 27^{ème} session (Rabat, 4-5 /12/2006) et dans laquelle celui-ci avait décidé de tenir sa 28^{ème} session au mois de juillet 2007, au Siège permanent de l'ISESCO à Rabat, capitale du Royaume du Maroc;
- Tenant compte de la Décision (CE 28/2007/D.1.1) par laquelle le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour de sa 28^{ème} session;
- Ayant pris connaissance du Projet de Programme de travail, tel qu'il figure dans le document (CE 28/2007/1.2 provisoire);
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Adopte le Programme de travail de sa 28^{ème} session, tel qu'il figure dans le document (CE 28/2007/1.2, adopté) annexé au Rapport final de l'actuelle session.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 2.1
de l'ordre du jour :**

**(Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de
l'exercice 2006, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission
de Contrôle financier au titre de l'exercice 2006)**

Le Conseil exécutif,

- Se fondant sur :
 - * les articles (16) et (19) de la Charte;
 - * l'article (20), alinéas (b, e, f et g) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
 - * les articles (19), (20) et (24-29) du Règlement financier;
- En application de la Décision (CE 27/2006/D.2.10), adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 27^{ème} session ;
- Ayant pris connaissance du Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2006, Rapport de la Société d'Audit et Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2006, tels qu'ils figurent dans le document (CE28/2007/2.1);
- Ayant entendu les explications du Directeur général à ce sujet;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1-** Adopte le Rapport financier du Directeur général et comptes de clôture au titre de l'exercice 2006, le Rapport de la Société d'Audit et le Rapport de la Commission de Contrôle financier au titre de l'exercice 2006, tels qu'ils figurent dans le document (CE28/2007/2.1).

- 2- Se félicite des efforts consentis par le Directeur général dans le recouvrement des ressources financières, la rationalisation des dépenses et le perfectionnement des méthodes de travail au sein de l'Organisation et l'appelle à poursuivre ses initiatives et ses efforts fructueux pour recueillir davantage de soutien à l'action de l'Organisation.
- 3- Invite le Directeur général à entreprendre les démarches nécessaires en vue d'établir une répartition géographique équilibrée entre les Etats membres en matière de postes internationaux à pourvoir à la lumière de l'organigramme de l'Organisation et en fonction des besoins effectifs de l'Organisation.
- 4- Exprime ses remerciements aux personnalités et aux parties qui ont fait des dons de soutien à l'Organisation.
- 5- Remercie la Commission de Contrôle financier et la Société d'Audit pour la préparation du Rapport.
- 6- Approuve la présentation du Rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 2.2
de l'ordre du jour :**

**(Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres
au budget de l'Organisation et le redressement de la situation
financière de l'Organisation)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'article (6) du Règlement financier ;
- Rappelant les décisions et résolutions adoptées à ce sujet lors des précédentes sessions du Conseil exécutif et de la Conférence générale, notamment :
 - * la résolution (CG 7/2000/R.2.5) adoptée lors de la septième Conférence générale (Rabat, 22-24/11/2000) qui a invité le Directeur général à effectuer des visites spéciales dans les Etats membres ayant des arriérés afin d'y rencontrer les responsables concernés, et à intensifier ses efforts en vue d'inciter les Etats membres de l'Organisation à verser leurs contributions et arriérés;
 - * la résolution (CG 8/2003/R.3.2) adoptée lors de la huitième Conférence générale (Téhéran, 27-29/12/2003);
 - * la résolution (CG9/2006/R.2.11) adoptée lors de la neuvième Conférence générale (Rabat, 8-10/12/2006) ;
 - * la décision (CE 24/2003/D.3.2) adoptée lors de la vingt-quatrième session du Conseil exécutif (Téhéran, 21-25/12/2003), par laquelle le Conseil a adopté le rapport du Conseil exécutif sur les critères d'exonération des Etats membres de leurs arriérés;

* la décision (CE 27/2006/D.2.11) adoptée lors de la vingt-septième session du Conseil exécutif (Rabat, 4-5/12/2006) ;

- Ayant suivi l'exposé du Directeur général à ce sujet ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

2

décide ce qui suit :

- 1- Adopte le Rapport du Directeur général sur les contributions des Etats membres au budget de l'Organisation et le redressement de la situation financière de l'Organisation, tel qu'il figure dans le document (CE28/2007/2.2).
- 2- Exprime ses remerciements et son appréciation au Directeur général pour ses démarches intenses auprès des Etats membres pour assurer le recouvrement de la plus grande partie des contributions et le renforcement de la coopération avec les Organisations internationales en vue de soutenir les programmes et activités de l'Organisation.
- 3- Invite les Etats membres qui ne sont pas acquittés de leurs contributions et qui n'ont pas réglé leurs arriérés à le faire dans les meilleurs délais, conformément à leurs engagements, afin de permettre à l'Organisation de mener à bien son action.
- 4- Invite le Directeur général à poursuivre la coordination et la concertation avec les Etats membres ayant des arriérés, en vue du recouvrement de ces arriérés et de la conception, d'un commun accord, de mécanismes pratiques pour y procéder, sur la base des résolutions de la Conférence et des décisions du Conseil en la matière.
- 5- Approuve la présentation du Rapport à la prochaine Conférence générale et recommande à celle-ci de l'adopter.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 3.1
de l'ordre du jour :
(Projet de création d'un Parlement islamique des Jeunes)**

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur l'article (20), alinéa (a) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Rappelant la décision (CE 26/2005/D.3.1) adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 26^{ème} session (Rabat, 12-14/12/2005) ;
- Rappelant la résolution (CG 9/2006/R.3.1) adoptée par la 9^{ème} Conférence générale (Rabat, 8-10/12/2006) ;
- Ayant examiné le rapport tel qu'il figure au document (CE28/2007/3.1) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Accueille favorablement la résolution de la 32^{ème} session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères (Sanaa – République du Yémen, 28-30 juin 2005) relative à la création du **Forum de la Jeunesse de l'OCI pour le Dialogue et la Coopération basé en Turquie**
- 2- Félicite le Directeur général pour son élection en tant que membre du conseil d'administration du Forum et l'invite à poursuivre ses efforts dans ce domaine en vue de soutenir et servir les questions éducatives, scientifiques et culturelles d'intérêt commun.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 3.2
de l'ordre du jour :**

(Election de la Commission de Contrôle financier)

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur :
 - * les articles (12) et (19) de la Charte ;
 - * l'article (20) alinéa (e) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
 - * l'article (24) du Règlement financier ;
- Ayant pris connaissance du document (CE 28/2007/3.2) concernant l'élection de la Commission de Contrôle financier;
- Vu l'arrivée à terme du mandat de trois années de l'actuelle commission, dont les membres ont été élus lors de la 25^{ème} session du Conseil exécutif, conformément à la décision (CE 25/2004/D.3.5);
- Rappelant la Résolution de la 9^{ème} Conférence générale concernant l'élargissement des fonctions de la Commission de Contrôle financier et l'augmentation de ses membres ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- 1- Elit les Etats membres suivants pour siéger à la Commission de Contrôle financier pour une période de trois années :
 - * **Burkina Faso**
 - * **République Algérienne Démocratique et Populaire**
 - * **Royaume d'Arabie Saoudite**
 - * **République du Kazakhstan**
 - * **République du Yémen**

- 2- Invite les Etats membres concernés à désigner leurs représentants au sein de cette Commission parmi les experts spécialisés dans ce domaine.
- 3- Invite la Commission à faire appel aux compétences d'une société de contrôle technique en vue d'examiner l'état global du siège et inclure les observations et les suggestions de ladite société dans le rapport de la Commission au titre de la session suivante.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 3.3
de l'ordre du jour :**

(Approbation de la nomination du Directeur général adjoint)

Le Conseil exécutif :

- Se basant sur l'article (12), III, alinéa (K) de la Charte ;
- En vertu des dispositions de l'article (20) alinéa (K) du Règlement intérieur du Conseil exécutif ;
- Rappelant la décision (CE 25/2004/D.3.6) prise par le Conseil exécutif lors de sa vingt-cinquième session ;
- Vu l'exposé présenté par le Directeur général ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Approuve la nomination du Dr Hadi Azizzadeh en tant que Directeur général adjoint pour un mandat de trois années à partir du 1^{er} janvier 2008.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428 H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant le point 4.1
de l'ordre du jour :**

(Date et lieu de tenue de la 29^{ème} session du Conseil exécutif)

Le Conseil exécutif :

- Se fondant sur les dispositions de l'article (9) du Règlement intérieur du Conseil exécutif qui stipule que le Conseil fixe, au cours de chaque session, le lieu de sa session suivante ainsi que la date;
- Ayant pris connaissance du document (CE 28/2007/4.1) ;
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu ;

décide ce qui suit :

- Tenir la vingt-neuvième session du Conseil exécutif durant la 1^{ère} semaine du mois de juillet 2008 au siège permanent de l'ISESCO, à Rabat.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant :
(L'appellation des salles et pavillons
du siège permanent de l'Organisation)**

Le Conseil exécutif,

- Exprimant sa reconnaissance et sa gratitude à Leurs Majestés et Altesses, Rois et Princes des Etats membres qui ont fait des dons aux fins de contribuer à la construction du siège permanent de l'Organisation,
- Tenant compte des délibérations qui ont eu lieu,

décide ce qui suit :

- donne aux salles et pavillons de l'Organisation les appellations suivantes :
 - La salle des conférences : **Salle de la solidarité islamique.**
 - La salle I : **Salle du serviteur des Deux Lieux Saints, le Roi Abdallah bin Abdulaziz Al-Saoud.**
 - La salle II : **Salle Sa Majesté le Roi Hassan II.**
 - Le pavillon A (4^{ème} étage) : **Pavillon Son Altesse Cheikh Zayed bin Sultan Al-Nahyane.**
 - Le pavillon B (4^{ème} étage) : **Pavillon Son Altesse Cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah.**
 - La bibliothèque: **Bibliothèque Sa Majesté le Sultan Qabous Bin Said.**
 - La mosquée : **Mosquée Son Altesse Cheikh Sultan Al-Kacimi.**
 - La salle des invités d'honneur : **Salle Son Altesse Royale le Prince Talal Bin Abdulaziz Al-Saoud.**



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant
(Le Directeur général)**

Le Conseil exécutif,

- Ayant constaté les efforts louables déployés par le Directeur général Dr Abdulaziz Othman Altwajri,
- Après avoir passé en revue les réalisations remarquables de l'Organisation, ainsi que les efforts constants et louables entrepris avec abnégation par le Directeur général pour la réalisation des programmes et activités, la bonne gestion, le renouveau et le développement des plans d'action successifs ; eu égard également à ses efforts pour la mise en place d'un large réseau de relations de coopération et de partenariat avec les organisations internationales et régionales et le renforcement de la présence de l'Organisation dans les conférences et les tribunes internationales afin d'assurer le rayonnement de la civilisation islamique dans la communauté internationale, corriger les informations erronées sur l'islam et les musulmans et apporter le soutien nécessaire aux communautés et minorités musulmanes partout dans le monde ;

décide ce qui suit :

- **rend hommage** aux efforts et aux réalisations du Directeur général et à son action constante en vue de développer l'Organisation, élargir son domaine d'action et assurer son rayonnement dans le monde entier.
- **invite** le Royaume d'Arabie Saoudite à appuyer sa candidature pour un nouveau mandat à la tête de la Direction générale.
- **recommande** à la 10^{ème} Conférence générale de renouveler son mandat en tant que Directeur général de l'Organisation.



**Organisation islamique pour l'Education,
les Sciences et la Culture
- ISESCO -**

Conseil exécutif / 28^{ème} session

**Siège permanent - Rabat, Royaume du Maroc
23 Jumada II 1428H / 9 juillet 2007**

**Décision concernant
(La situation en Palestine)**

Le Conseil exécutif,

- Ayant constaté avec consternation lors de sa 28^{ème} session la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens en raison de la recrudescence des agressions menées par les autorités de l'occupation israélienne à l'encontre du peuple palestinien et à l'embargo qui leur est imposé ainsi que les crimes commis à son encontre notamment l'assassinat, les expulsions massives, les arrestations des civils palestiniens et la démolition des habitations et des services publics palestiniens,
- Exprimant son profond regret quant aux luttes intestines entre les parties palestiniennes dont sont victimes des citoyens palestiniens et qui sont exploitées par les forces de l'occupation pour porter un coup fatal à l'union du peuple palestinien.

décide ce qui suit :

- **réaffirme** le soutien inconditionnel au peuple palestinien dans sa lutte pour son intégrité nationale et promeut sa juste cause en vue d'asseoir les fondements d'un état palestinien avec pour capitale Al Qods.
- **Invite** l'ensemble des dirigeants palestiniens à unir leurs rangs, bannir toutes les formes de discorde, faire prévaloir les intérêts nationaux suprêmes sur les intérêts personnels et accepter le dialogue pour sortir de l'impasse conformément à l'accord de Makkah.
- **Exhorte** l'ensemble des Etats membres et les organisations internationales et régionales à apporter le soutien matériel et technique aux institutions éducatives, culturelles et scientifiques dans les territoires palestiniens.

